Profil de la zone de baignade NUISEMENT

Commune de Sainte-Marie-du-Lac

Date d'élaboration du profil : Janvier 2011 - Date de mise à jour du profil : Décembre 2017

Caractéristiques de la zone de baignade

Nom de la baignade : Nuisement

Commune : Sainte-Marie-du-Lac
Département : Marne
Région : Champagne-Ardenne

Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Sainte-Marie-du-Lac

Responsable opérationnel et administratif : Syndicat du Der

Plage surveillée par les MNS :

- **Période de surveillance :** du 1er juillet au 31 Août
- **Heures de surveillance :** de 11h à 12h et de 14h à 18h50

Schéma de la zone de baignade

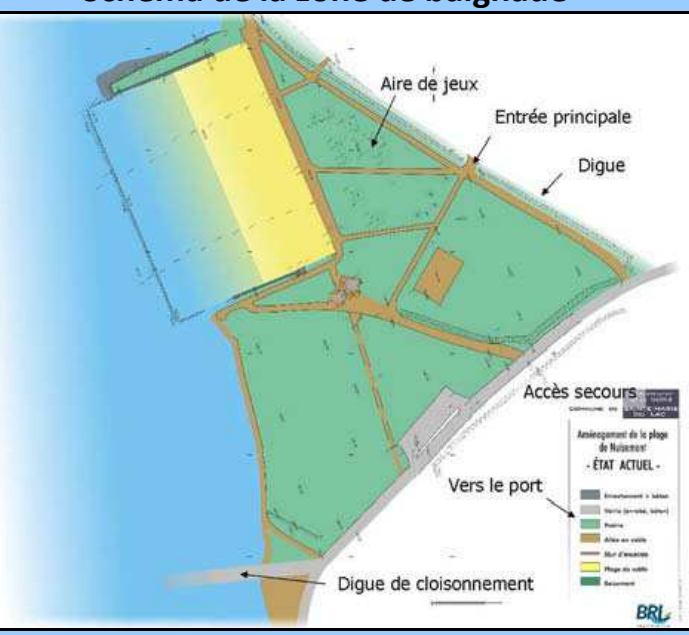

Historique de la qualité de l'eau de baignade (Directive 2006/7/CE)

Année	2017	2018	2019
Classement	★★★	★★★	★★★

★★★ Excellente qualité
★★ Bonne qualité
★ Qualité suffisante
- Qualité insuffisante

Informations pratiques

Plage interdite aux animaux en période estivale

Présence d'espaces de loisirs

Présence de douches et sanitaires gratuits

Site accessible aux personnes à mobilité réduite

Cartographie des risques bactériologiques du périmètre immédiat de la zone d'étude

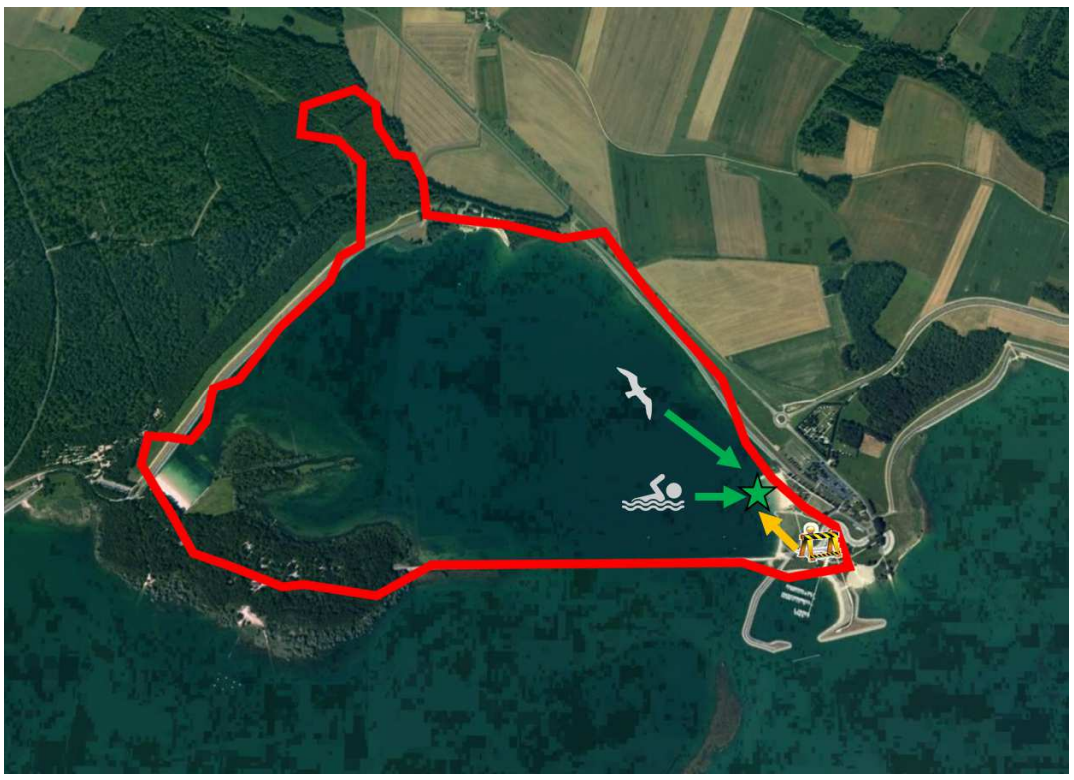

Pollution induite par les baigneurs

Pollution induite par les oiseaux

Point sensible assainissement : PR Nuisement

Importance de la source potentielle de pollution

Faible
Modéré
Significatif

Impact possible sur la qualité des eaux de baignade

Faible
Modéré
Significatif

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion associées

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	**Impact connu ou estimé à ce jour**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Mesures de gestion préventive mises en place**	**Principales mesures de réduction des pollutions à mettre en place**
Fréquentation de la plage	Faible	0 m	Surveillance bactériologique réglementaire au niveau de la zone de baignade (ARS)	Présence de douches et WC au niveau de la zone de baignade Comptage du nombre de baigneurs par jour	Sensibiliser les baigneurs à la prise de douche avant la baignade
PR Nuisement	Moyen	1 km (à proximité de la plage)	Surveillance des déversements Contrôle bactériologique réglementaire au niveau de la zone de baignade (ARS)	Réseau séparatif en bon état	Mise en place du télécontrôle au niveau de ces installations
Cyanobactéries	Faible	0 m	Contrôle réglementaire au niveau de la zone de baignade (ARS)	Informations du risque au public et formation des MNS	Détection visuelle quotidienne en saison estivale pour détecter des efflorescences et déclencher des analyses en laboratoire Recherches des causes environnementales via des campagnes de mesure.
Dermatite du baigneur	Moyen	0 m	Présence de canards contaminés et/ou de cas avérés de contaminations de baigneurs	Faucardage raisonné Ramassage régulier des poubelles Vidange du lac	Sensibiliser les usagers aux conséquences du nourrissage des animaux Prévoir suffisamment de poubelles pour limiter les déchets sauvages + couvercles

Informations complémentaires sur : www.baignade.sante.gouv.fr
Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie